

**MERON**  
Arrêt du Conseil Municipal du 27 avril 2012

Giteco Urbanisme  
L'ESPLANADE

Echelle : 1/2000e  
Date : 23 avril 2012

PLANCHE 2-3

-----	Limite de l'A.V.A.P.
-----	Limite des secteurs
-----	Immeuble protégé au titre de la législation sur les Monuments Historiques
-----	Parcelle protégée au titre de la législation sur les Monuments Historiques
-----	Trace des fortifications
-----	Patrimoine architectural exceptionnel
-----	Patrimoine architectural remarquable
-----	Patrimoine architectural intéressant ou constitutif de l'ensemble urbain
-----	Petit patrimoine architectural
-----	Ouvrage hydraulique
-----	Mur de clôture à conserver
-----	Porche à conserver
-----	Espace libre militaire :
-----	9a Espace non aedificandi
-----	9b Sols protégés
-----	9c Espace public à mettre en valeur
-----	Espace boisé protégé au titre de l'A.V.A.P.
-----	Jardin à préserver
-----	Alignement d'arbres, mail
-----	Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti
-----	Element portant atteinte au site

